

Le projet éducatif local à Saint Brice Courcelles : une politique conçue autour de l'éducation, de l'enfant et de ses parents.

Depuis plus de trente ans, la Ville de Saint Brice Courcelles s'est inscrite dans une démarche très volontariste en mettant l'éducation au centre de ses priorités. Elle considère en effet avoir une part de responsabilité dans le domaine éducatif et donc dans la mise en oeuvre d'une politique éducative forte. Elle conforte le constat de l'accroissement de l'intervention des politiques locales en terme d'éducation, aux côtés de l'Education Nationale et des acteurs associatifs, et sa responsabilité face aux enjeux d'éducation sur son territoire. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Le Projet Educatif Local (PEL) naît donc d'une volonté politique visant à mettre en place une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'Enfant dans ses différents temps et ses différents environnements, familiaux, scolaires, sociaux et culturels. Le PEL veut mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existants et les renforcer.

L'origine du Projet Educatif Local est due au constat de la multiplication et la superposition des dispositifs et à leur manque de coordination. S'est donc révélé le besoin d'une mise en cohérence en perspective d'une politique éducative à l'échelle de la ville, afin de fédérer les acteurs et rendre lisibles les différentes actions éducatives existantes.

La réflexion est depuis longtemps engagée par la municipalité. En réalité, cette réflexion a été naissante dès les années 90, notamment avec le concept d'aménagement des rythmes des temps de l'enfant, et poursuivie ensuite au début des années 2000, avec l'arrivée des premiers dispositifs et contrats éducatifs. A cette période, le concept était novateur, les notions d'éducation globale et d'éducation partagée commençaient à émerger notamment au regard de l'évolution du Contrat Educatif Local (CEL) en Projet Educatif Local (PEL).

Les fondements et orientations prioritaires du Projet Educatif Local

Trois enjeux :

- contribuer à inventer l'école du 21ème siècle,
- rénover l'action éducative hors temps scolaire,
- donner aux familles toute leur place dans l'éducation

Trois valeurs et principes :

- la réaffirmation du droit fondamental de tout enfant à l'éducation,
- une conception globale et partagée de l'éducation,
- une exigence d'égalité et d'équité devant la réussite éducative.

Trois ambitions :

- **Une éducation d'excellence.** L'éducation doit viser la réussite scolaire pour chacun. Mais elle doit aller au-delà et former des adultes, des citoyens capables de vivre ensemble en société dans le respect de ses règles.
- **L'épanouissement personnel et social de tous les enfants.** La découverte de soi-même et de ses propres potentialités par l'enfant doit lui permettre de prendre confiance en lui, de s'épanouir, de trouver sa place parmi les autres et de prendre goût à l'effort et à l'apprentissage.
- **Une éducation partagée.** Tendre vers l'excellence et l'épanouissement de chaque enfant exige dès lors de soutenir et de responsabiliser chaque intervenant dans un souci de « co-éducation ».

Trois champs d'action prioritaires :

· *La réussite de chaque enfant et jeune*

Le Projet Educatif Local doit, sur la base d'un diagnostic, rechercher à améliorer la qualité de l'offre éducative en général et la qualité de l'offre scolaire en particulier pour permettre la réussite pour tous. Un partenariat renforcé avec l'école (élémentaire et collège) sera développé, notamment dans le domaine de la lutte contre les difficultés à l'origine de l'échec scolaire. Les actions pourront être développées dans le domaine du soutien scolaire (CLAS contrat local d'accompagnement à la scolarité) du développement des pratiques artistiques (CLEA contrat local d'éducation artistique), du soutien à la parentalité en lien avec le Comité local d'éducation à la santé et à la citoyenneté du collège...

· *La construction d'un parcours éducatif pour chaque enfant*

S'il existe une offre diversifiée d'activités éducatives, sportives et culturelles de qualité sur la commune, il est indispensable de garantir l'égalité d'accès de tous à ces offres, en levant les éventuels obstacles économiques ainsi que ceux de nature sociale et culturelle (mise en place des chèques loisirs). Pour y remédier, tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que chaque enfant puisse suivre, tout au long de sa scolarité, un « parcours » propre qui peut aller de la découverte et de l'initiation en temps scolaire, à l'excellence dans le cadre par exemple de l'école de musique, mais aussi d'ateliers d'arts plastiques, d'ateliers de création TIC (Espace Culture Multimédia), de clubs sportifs... par la médiation d'activités péri et extra scolaires.

· *L'innovation citoyenne des politiques éducatives*

Il convient de mieux structurer une offre éducative qui s'adresse à tous et qui recherche à favoriser la mixité sociale et la rencontre entre les générations, de concevoir des actions passerelles, notamment entre les équipements de la petite enfance et les écoles, ainsi qu'entre l'école élémentaire, les équipements enfance et le collège.

Une attention particulière sera portée aux classes d'âges où les risques de rupture et de décrochage sont les plus grands, et notamment aux pré-ados et adolescents de 12 à 18 ans.

L'éducation à la citoyenneté avec le soutien de la future « Maison des associations et du citoyen » et les initiatives en faveur de l'expression individuelle et collective des jeunes seront soutenues, afin que ceux-ci occupent pleinement leur place dans la cité, qu'ils soient des forces de propositions, des acteurs et non des consommateurs d'activités. Pour les adolescents en recherche d'autonomisation on évitera le laxisme qu'il ressent comme une forme d'abandon et la surprotection qui le prive de ses compétences personnelles en le maintenant en état de dépendance. On établira de préférence les principes d'autorité sous forme contractuelle, en le respectant, en l'impliquant au maximum, en lui faisant de plus en plus confiance tout en restant très vigilant et toujours prêt à rappeler la règle établie contractuellement à l'avance avec lui.

Les enjeux de l'environnement avec le développement durable et ceux de l'éco-citoyenneté sont devenus fondamentaux, particulièrement pour les jeunes générations. Les programmes d'action qui seront développés dans le cadre de l'Agenda 21 scolaire pourront poursuivre cette finalité éducative.

Enfin, les initiatives de « Saint Brice Courcelles, ville numérique » seront accentuées avec la volonté que les jeunes acquièrent les capacités pour maîtriser la complexité et les évolutions de « la société de l'information ».

La méthode de mise en œuvre du Projet Educatif Local

Le Partenariat :

S'agissant d'un projet d'éducation partagé, la méthode de mise en œuvre du projet s'appuiera sur un partenariat, entre

- La commune, maître d'ouvrage,
- L'éducation Nationale, partenaire central,
- Les parents, premiers éducateurs de l'enfant,

- Les associations, le centre social et les partenaires locaux,
- Les institutions du Département, de la CAF...et autres partenaires institutionnels.

Une évaluation régulière :

Le Projet Educatif Local doit permettre d'apporter des réponses efficaces dans la proximité aux difficultés éducatives rencontrées par les familles, les enfants et les jeunes.

De la qualité de cette réponse dépend la pertinence du dispositif communal de Saint Brice Courcelles. Il s'agira alors de l'évaluer régulièrement. Les acteurs chargés de la mise en œuvre des actions du PEL doivent donc en mesurer l'efficacité et suivant les besoins, être en capacité de les ajuster.

Le pilotage du Projet Educatif Local

Conduit par le Maire, le pilotage du PEL sera assuré à différents niveaux par :

Un comité de pilotage politique (Maire et adjoints délégués), le COPIL

Un comité des partenaires (idem suivi du CEL), outre la ville, les représentants de l'Education Nationale (écoles et collège), les parents d'élèves, les associations sportives et culturelles, les institutions DDJS et la CAF,...

D'autres partenaires ou personnalités qualifiées pourront être associés à la concertation, au suivi et à l'évaluation des résultats du Projet Educatif Local.

Le calendrier et les moyens de mise en oeuvre du Projet Educatif Local

L'élaboration du Projet Educatif Local nécessite préalablement la détermination des ressources humaines, matérielles et budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre. Celles-ci sont évaluées dans le cadre de chaque préparation budgétaire et cela dans une perspective pluriannuelle.

Le Contrat Temps Libre (CTL) négocié avec la CAF, devait apporter à l'instar du Contrat Enfance, un cofinancement à hauteur de 70% des actions nouvelles en faveur des 6 – 16 ans. Or, l'Etat ayant réduit le financement des CAF, la CAF vient de nous informer que de nouveaux contrats ne pourront être signés.

Suivant l'état des cofinancements obtenus, les actions devront être priorisées.

En fonction des moyens nécessaires inscrits au budget, le diagnostic et les préconisations partagés, les enjeux, les objectifs opérationnels et les actions pour les atteindre pourront être élaborés en concertation avec l'ensemble des partenaires.

Chaque année, un rapport annuel d'évaluation et de résultats du Projet Educatif Local sera présenté en Conseil Municipal et permettra de procéder à son éventuelle réorientation.

La mise en œuvre impliquera de dégager un certain nombre de moyens pour la réalisation de ces actions.

Rappel des trois principes et trois ambitions que souhaite se donner la Ville

La municipalité s'appuie sur trois principes pour la mise en oeuvre de leur politique éducative :

Prise en compte des valeurs universelles des Droits de l'Homme et du citoyen et des Droits de l'Enfant, affirmation d'une conception globale et concertée de l'éducation qui s'inscrit dans la durée et tout au long de la vie et double exigence d'égalité et d'équité face à l'éducation

De ces principes découlent les ambitions éducatives dont veut se doter la ville, à savoir l'éducation d'excellence, l'épanouissement personnel et social de l'enfant et une éducation partagée.

Ces ambitions permettent de rendre compte des conceptions de l'éducation, de l'enfant et de la famille portées par les acteurs du PEL et de l'implication de la ville dans la politique éducative.

La ville se considère en effet comme « le premier maillon de la chaîne en terme d'éducation » et insiste sur la nécessité urgente d'intervenir sur la scolarité primaire, à savoir l'école maternelle et l'école

élémentaire. Cette croissance de responsabilité de la commune n'est pas sans conséquence sur la mise en oeuvre du PEL, et plus particulièrement dans sa déclinaison en Projets Educatifs Locaux. Ainsi, les autres acteurs sont invités à intégrer ce qui est mis en place par la ville, notamment l'éducation nationale qui voit sa prérogative en terme d'éducation par trop réduite à la transmission des savoirs. Il est souhaitable qu'elle puisse aujourd'hui travailler aux côtés de la ville et des structures éducatives, ou encore des associations, pour construire ce projet global et commun. Les missions de tous les acteurs en sont de fait élargies.

La ville ne se contente pas simplement de subventionner des activités éducatives dans tous les secteurs, mais elle pense aussi coordonner l'ensemble de ces activités par sa politique éducative.

F L'éducation d'excellence

La réussite scolaire n'est pas le seul indicateur de réussite de l'enfant. Elle s'accompagne d'une réussite éducative, passant par la possibilité pour les enfants de devenir des « citoyens capables de vivre en société dans le respect de ses règles ». Pour ce faire, la ville de Saint Brice Courcelles met en place des activités dans une offre variée et accessible pour tous. En effet, la nécessité d'une intervention dans le milieu scolaire est assez prégnante dans les discours de chacun. Mais ceci n'est pas sans risque, selon les périodes l'Education Nationale n'a pas toujours vu d'un bon oeil l'implication de la collectivité, dans ce qu'elle considère comme sa propre prérogative. Cependant, la municipalité, au regard de sa volonté de s'impliquer dans le domaine éducatif, s'octroie la responsabilité d'intervenir auprès de l'Education Nationale, notamment par les activités proposées par le CLAE avec par exemple l'activité théâtre et aussi par la mise à disposition un intervenant dans le domaine de la musique (par l'intermédiaire de l'école de musique) pendant le temps scolaire.

F L'épanouissement personnel et social de l'enfant

Cet épanouissement est permis par la mise en place d'activités dans des domaines divers dans lesquelles les enfants développeront leur personnalité et leurs propres capacités et potentialités. La Ville fait le postulat que l'enfant aura acquis des outils et se sera rendu compte de l'importance de son implication et donc que des conséquences sur les apprentissages pourront être notées ... L'excellence est visée lorsque l'opportunité se pose. Participation du conseil des Jeunes aux côtés des adultes lors de manifestations communales comme la braderie, St Jean, Jonglissimo, ...

F Une éducation partagée

Selon la ville, la révision du rôle de chaque éducateur est nécessaire pour l'épanouissement de l'enfant et la visée de l'excellence. Les enseignants doivent « recouvrer les moyens de se consacrer à leur mission principale, celle de la transmission des savoirs et savoir-faire » ; les parents doivent retrouver leur rôle de premier éducateur des enfants, lorsque celui a été omis. Un accompagnement des parents en difficultés est primordial ; cette éducation partagée concerne également l'ensemble des acteurs intervenant dans les activités hors temps scolaire. La ville met l'accent sur la qualification des personnels intervenant auprès de l'enfant ainsi que sur la redéfinition de ces activités péri-scolaires vers une « réelle action éducative et en prolongement de celle de l'école et de la famille », qui s'avèrent être obligatoires pour maintenir une cohérence éducative et une cohérence d'intervention complémentaire entre les différents acteurs en présence. Ce principe d'éducation partagée découle également de la mise en place d'un diagnostic commun ayant permis de définir en concertation les ambitions du PEL.

La municipalité veut « Redonner aux familles toute leur place dans l'éducation » en développant le dispositif de Réussite Educative. La parentalité est une des thématiques prégnantes dans le PEL et correspond à une volonté municipale d'inscrire les parents dans les démarches engagées auprès de enfants, mais également dans des démarches spécifiquement mises en place à leur intention avec la participation du conseil local FCPE (groupe de parole parents / réunions thématiques pour parents / coin parents-enfants..)

Ce dispositif entre dans la logique de globalisation de la politique éducative en y incluant les notions de co-éducation et d'éducation partagée qui sera développée plus loin.

Sur le plan concret, la ville souhaite donc une mise en oeuvre d'activités péri et extra-scolaires (espaces éducatifs, centre d'accueil de la petite enfance autour de la halte-garderie, animations lors de la pause

méridienne...) et une incitation à la mise en place d'actions éducatives innovantes, telles que le plan lecture (en lien avec la bibliothèque municipale), le plan musique (en lien avec l'école de musique) ou le plan sport (en lien avec les associations sportives). Elle s'appuie également sur un large choix de structures associatives, proposant une diversité d'interventions, sur différents temps de la vie de l'enfant et de la famille.

La politique éducative de Saint Brice Courcelles veut s'inscrire dans une dynamique de mutualisation et de construction commune d'actions pour les enfants et jeunes de la ville. La municipalité souhaite prendre en charge l'éducation sous toutes ses dimensions et donner la place à chacun des acteurs pour qu'il puisse intervenir dans son domaine. Cet objectif nécessite l'intervention de l'ensemble des acteurs éducatifs : écoles, associations, ville, parents ... La difficulté qui persiste est la coordination et l'adhésion de ces acteurs sur des orientations et projets communs et transversaux.

On voit ainsi que le PEL s'inscrit largement dans la dynamique actuelle de globalisation des politiques éducatives, que ce soit en terme de mise en cohérence des actions, comme en terme de mutualisation des compétences ou encore de mise en relation des partenaires intervenant autour de l'enfant et de mise en transversalité des politiques locales (travail de manière horizontale avec les élus de la ville : sport, culture, musique, éducation, petite enfance...). Ceci s'inscrit ainsi dans la logique de prise en charge de l'enfant et de sa famille de façon coordonnée, et dans un registre d'intervention plus étendu (scolaire, sociale,...)

Responsabilités partagées et contractualisation : difficultés et limites

Afin d'articuler avec cohérence les actions de chacun, en complémentarité à une logique territoriale, un travail partenarial est devenu indispensable. Pour ce faire, la mise en place de projets et d'une démarche contractuelle est apparue nécessaire.

On perçoit bien la difficulté de prendre en compte la gestion de la grande diversité des acteurs, des normes qui prévalent à chacun et de leur engagement dans la démarche contractuelle. D'où la nécessité d'une logique de projet et d'une transversalité des actions et des compétences.

Le Contrat Educatif Local (CEL)

Il existe une définition large de l'éducation, à savoir qu'« elle doit contribuer non seulement à l'accès aux savoirs fondamentaux de l'enfant et du jeune, mais aussi à son apprentissage de la vie sociale et à sa préparation à la vie professionnelle, à sa capacité à se situer et à envisager sa place dans le monde, à se constituer comme sujet. »

De nombreux dispositifs et procédures (notamment concernant les temps péri et extra-scolaires) se sont multipliés, se sont superposés, sans forcément entrer en cohérence. Le changement s'est nettement remarqué lors de la mise en place du Contrat Educatif Local ainsi que du Contrat Temps Libre (CTL) élaborés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Cette impulsion de la CAF a amené la ville de Saint Brice Courcelles à signer (la première dans la Marne) son contrat éducatif local dans cette même logique et à instaurer le débat entre les différents acteurs locaux intervenant sur la commune. La contrainte des financements entraîne également la commune à intégrer cette notion de diagnostic partagé dont le suivi et la coordination est élaboré par ses services.

Ainsi, la municipalité est entrée dans une nouvelle dynamique : nécessité d'un diagnostic partagé entre les acteurs (élus, éducation nationale, associations...), d'une mise en cohérence de l'ensemble des actions et procédures engagées dans le domaine éducatif.

Malgré un bilan assez positif (mobilisation autour d'un projet commun, augmentation de l'offre d'activités pour les enfants...), la réalité laisse apparaître toutes les difficultés de coordination des acteurs. Le cloisonnement reste encore assez prégnant, la mairie ayant le rôle de pilotage du dispositif. Les responsabilités de chacun dans le développement du territoire sont très disparates d'un acteur à l'autre, d'où la difficulté d'implication de certains d'entre eux. Les rapports inversés entre le système scolaire (« extérieur aux intérêts locaux ») et le système éducatif (« hors temps scolaire, en construction avec les acteurs du quartier et de la ville ») sont aussi le résultat de cette problématique.

Le Projet Educatif

Voici comment est défini dans les circulaires, de façon précise et complète, le Projet Educatif Local : « cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer les missions et responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectif commun, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société, et dans leur environnement local au sein duquel ils vivent. Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la ville et celle des autres acteurs. »

Le PEL est considéré comme le levier du changement, dans trois domaines fondamentaux, qui sont les suivants :

- « - étape d'une décentralisation bien comprise du système éducatif, rendant possible la démarche collective ;
- intégration de l'éducation dans une politique d'évolution urbaine ;
- combattre les inégalités en mettant en oeuvre des actions qui ne s'arrêtent pas au temps scolaire, ni à la réussite scolaire [...] »

Ces trois domaines s'articulent autour de deux objectifs complémentaires qui sont :

- « - répondre de façon collective aux besoins de solidarité ;
- réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'élèves socialement défavorisés. »

Il n'en reste pas moins des difficultés de mise en oeuvre, telles que la complexité de faire le lien entre le développement éducatif, économique, culturel, social... Le PEL doit être un projet transversal dans lequel l'ensemble des axes de développement du territoire doit être pris en compte.

Le partenariat s'avère donc être le pré-requis pour la mise en oeuvre du PEL, l'objectif étant la mise en cohérence et la continuité éducative, dans un développement global du territoire.

L'éducation est ainsi prise dans son sens large, en se détachant de l'idée de prérogative absolue de l'Education Nationale. La ville assure « la responsabilité de l'animation du système d'acteurs au sein de l'espace éducatif local ». La place de chacun des acteurs doit être clarifiée autour d'un projet commun afin d'éviter que ce système repose sur une volonté autoritaire de la collectivité.

Diagnostic / définition des enjeux / définition des actions

Un diagnostic de territoire communal afin de faire un état des lieux (caractéristiques démographiques, sociologiques, culturelles, économiques, structures éducatives existantes, associations...) et de connaître les points forts et points faibles sur la base d'un découpage par tranche d'âge : petite enfance, enfance, 12-16 ans, 16-25 ans, famille, et sur les thématiques suivantes : scolaire, éducation, culture, sport, cadre de vie.

Grâce à ce diagnostic qui prend en compte l'ensemble des caractéristiques de la ville, des préconisations seront formulées. Celles-ci seront reprises sous forme d'enjeux et d'orientation d'actions.

Le pilotage technique des PEL

Il a pour mission :

- 1- D'accompagner les associations mettant en place des activités pour les 6-16 ans : appel à projet, traitement des actions, subvention CLSH, activités périscolaires...
- 2- D'accompagner et gérer les structures associatives ou municipales, pour les 2-12 ans (voire jusque 14-18 ans) : structures périscolaires, animation restauration scolaire, centre de vacances, aide à prise d'autonomie,...

L'objectif est donc de veiller à la cohérence des actions mises en place au regard du diagnostic, des enjeux définis, et des grandes orientations du PEL,

Les moyens mobilisés

Les moyens mobilisés le sont autour de quatre grands pôles :

- 1- *Consolider l'existant ;*
- 2- *Améliorer l'offre éducative en général et la qualité de l'offre scolaire ;*

- 3- De la découverte et de l'initiation d'excellence, valoriser tous les potentiels des enfants et des jeunes
- 4- Concerner les enfants et les jeunes qui n'ont pas accès à l'offre existante.
- 1- Favoriser la réussite scolaire de chaque enfant par la mobilisation de la communauté éducative et l'accompagnement individualisé
- 2- La parentalité : aider les parents dans leur fonction éducative, renforcer leur rôle de co-éducateur
- 3- L'intégration sociale et l'épanouissement de chaque enfant par la culture, le sport, la musique, les technologies de l'information et de la communication...
- 4- Citoyens de demain : l'éducation à la citoyenneté, la santé et l'environnement.

Qui sont les acteurs de l'éducation ?

Aujourd'hui, la famille, l'école et l'environnement jouent un rôle essentiel dont les influences sont à préciser. Chaque influence éducative (famille, école, environnement) a ses caractères propres, mais aucune n'est déterminante pour un individu ni n'entre en concurrence avec les autres.

F L'espace familial

Le premier espace éducatif que connaissent la plupart des enfants est le milieu familial. C'est dans la famille qu'un enfant fait ses premières découvertes, conduit ses premières expériences, lie ses premières relations, construit ses repères indispensables. Chaque famille a un projet éducatif bien affirmé ; la plupart d'entre elles l'ignorent. Pour le PEL, il s'agit, ici, de donner toute sa place aux enfants et aux parents en les associant au parcours éducatif de leur enfant en mettant « *l'enfant au coeur du projet, acteur de son environnement et en accompagnant les familles dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives en les mobilisant et en rétablissant la communication* » parce que « *la famille est le premier cercle de la constitution du jeune enfant* »

F L'espace scolaire

Le milieu scolaire exerce une influence décisive mais limitée dans ses objectifs comme dans sa durée. Il est le seul espace commun à tous les enfants et à tous les adolescents, auxquels il est fait obligation de le fréquenter au minimum pendant dix ans. Ses objectifs sont centrés essentiellement sur l'acquisition de connaissances dites de base, d'ordre méthodologiques, cognitives et comportementales. Les débats de ces cinquante dernières années ont porté et portent sur l'équilibre entre ces trois grands domaines. Celui qui pose le plus problème est bien sûr le troisième ; c'est celui qui se trouve à l'intersection des espaces familiaux et périscolaires.

F L'espace « périscolaire » ou « péri-familial »

Autour de la famille et de l'école, ce milieu ouvert constitue un espace éducatif multiforme où se combinent et se confrontent, de façon plus mouvante et plus anarchique, des influences éducatives volontaires et involontaires parce qu'elles sont liées à des situations ou à des actions qui poursuivent des fins autres qu'éducatives et désintéressées et parfois contradictoires : la rue, le commerce, la publicité, la relation avec l'ordinateur et le web, mais aussi le club sportif, le centre de loisirs, le catéchisme, la bibliothèque ou l'école de musique...

L'étendue et la diversité de cet espace sont fonction de l'autonomie des enfants et des adolescents qui l'explorent et cette autonomie dépend à la fois de l'âge, du mode de vie, de la culture et des conditions matérielles dont disposent les enfants à travers leur famille. Il permet de rencontrer les autres dans toutes leurs diversités et d'établir avec eux des relations de coopération. L'espace périscolaire ou péri-familial se présente donc comme un espace « transitionnel » sécurisant. Il va compléter les apprentissages nécessaires ; situé à la périphérie de l'école ou de la famille, il facilite donc la mise en relation des différentes actions éducatives. Le « rallye » effectué par beaucoup de parents le mercredi après-midi témoigne de l'intérêt porté par les familles pour cet espace.

F L'espace institutionnel

Il a fait son apparition comme acteur important de l'éducation depuis des institutions nationales (Parlement, CNAF,...) ou locales (sous toutes les formes administratives). Il est à l'initiative politique : il offre un projet politique et légitime sur les différentes actions éducatives. Il vise au « mieux vivre-

ensemble » des différentes composantes sociales, économiques, et culturelles de son territoire en visant le plus grand nombre ; il coordonne les actions ou les fait coordonner, il met des moyens à disposition.

Le PEL traduit donc l'ambition d'un partenariat réussi avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la ville afin de s'associer et de se mobiliser dans une démarche de co-éducation, respectueux des missions éducatives de chacun.

Ainsi, pour la commune de Saint Brice Courcelles, le **partenariat** est en ces termes représenté :

« L'Éducation nationale est un partenaire central car l'école joue un rôle enfants et des jeunes. L'école est alors au cœur du PEL.

L'éducation nationale est invitée à participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PEL

En appelant ses personnels à une dynamique de partenariat, en adaptant au mieux les moyens dont elle dispose et en donnant toute leur place aux parents.

Les associations ont une mission de proximité et une connaissance des publics. Ce partenariat se fait dans la cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens »

Le partenariat associatif consiste à :

- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets*
- Susciter l'engagement volontaire des adhérents*
- Exiger une rigueur et une qualité de leurs actions »*

A ce titre, en effet, le souci de réunir les différents partenaires, avec leurs compétences respectives et leur champ d'action est envisagée dans une démarche de construction collective vers une visée « de réussite scolaire, d'épanouissement et d'égalité des chances » (PEL).

La notion de co-éducation

La coéducation en définitive, se définit en tant que partage entre l'éducateur et les parents, en copérateurs, dans les activités proposées ou encadrées dans une double dimension individuelle et collective : l'enseignant avec les parents de tel élève, l'Ecole comme structure avec les familles.

L'éducation partagée c'est mettre en relation les diverses fonctions éducatives et les diverses activités éducatrices, c'est mettre en cohérence et en articulation les divers moments et divers lieux (donc institutions et acteurs) où le jeune s'éduque (où il apprend et où on lui apprend).

L'éducation partagée dépasse le seul dialogue Famille Ecole et ne s'y réduit pas, ne serait-ce que parce que tout le reste influe sur la perception, que se fait l'enfant, de la famille et de l'Ecole.

L'éducation partagée suppose une réflexion sur toutes les fonctions éducatives à assurer aujourd'hui, sur qui les assure, dans quel cadre et sous quelles formes.

C'est pourquoi, l'éducation ne peut plus être centrée uniquement sur deux pôles (la Famille, l'Ecole), tout le reste n'étant que complémentaire, voire périscolaire.

Un seul pôle devrait être pris en référence : l'enfant qui s'éduque, ses besoins et ceux de la société.

L'éducation partagée signifie que parents, enseignants, médecins, policiers, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux... interviennent dans l'espace éducatif de l'enfant qui en est l'acteur majeur. Un espace éducatif qui est composé du logement, de l'école, du stade, du bus, des commerces, des rues et places... autant de lieux où s'effectuent les apprentissages, notamment des relations sociales et interpersonnelles

Le temps de la vie en société est celui du temps libre, le temps de la vie culturelle, sportive, associative, le temps de la vie partagé. Le temps libre n'est pas un temps vide : « il est celui de la socialisation, de l'apprentissage du « mieux vivre ensemble » ». Le temps libre constitue un moment important d'acquisitions de connaissances personnalisées, qui ne sont ni le fait de l'école, ni celui de la famille. L'éducation propre du temps libre peut cependant susciter des interrogations et des inquiétudes de la part des parents, interrogations sur la meilleure façon de l'utiliser de façon à le rendre utile pour l'éducation des enfants, inquiétude devant ce temps disponible qui peut être aussi celui de la perte de repères.

Tous les enfants disposent certes des mêmes temps de loisirs, des mêmes durées de vacances. Mais tous n'en ont pas le même usage, ils ne disposent pas tous du même accès aux structures ou aux activités qui pourraient les enrichir et élargir leur espace culturel. Les pratiques culturelles et sportives des jeunes

dépendent avant tout de leur milieu socioculturel. L'influence des parents, des frères et soeurs, voire des grands-parents est déterminante. Il ne suffit pas d'installer des équipements, encore faut-il inciter les jeunes à les utiliser, ce qui exige temps, écoute et accompagnement avant toute politique d'offre de loisirs. Environ 10% des enfants sont exclus de toute pratique car éloignés de toute forme de loisir culturel. Ils appartiennent à des familles qui elles-mêmes s'adonnent peu aux loisirs. La « culture loisirs » nécessite un apprentissage

La ville de Saint Brice Courcelles a toujours cherché à mettre en place des structures et des activités pour que le temps libre de l'enfant ne soit pas que du temps vacant, pour que les loisirs ne soient pas que désœuvrement. En complément des familles et de l'institution scolaire elle affirme ainsi sa volonté de prendre toute sa part dans l'aménagement des différents temps de la vie de l'enfant qu'elle veut élargir à l'ensemble des temps sociaux : l'école, la famille, mais aussi tout ce qui relève du temps libre.

Le Projet Educatif Local de la Ville de Saint Brice Courcelles inscrit dans ses orientations et ses actions prioritaires le soutien à toute « *action qui permette aux parents d'exercer leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant* » et notamment le développement de réseaux d'aide à la parentalité. La famille y est considérée à la fois comme garante de la socialisation de l'enfant, responsable de l'éducation de l'enfant mais, parallèlement, lorsqu'elle est fragilisée dans ce rôle il y a nécessité d'aide de la part des institutions, notamment locales, pour « exercer ou recouvrer l'exercice de sa responsabilité éducative. »

Le Projet Educatif Local participe ainsi au développement d'une politique centrée au tour de l'enfant. Implicitement, il s'agit de promouvoir des principes et des pratiques visant à institutionnaliser autour de la personne de l'enfant une parentalité moderne, mais aussi une citoyenneté moderne. Dans cette perspective, l'enfant et ses besoins, sont à l'origine d'un processus visant à structurer les relations entre parents, enfants et professionnels sur la base d'un exercice réel des droits et prérogatives de chacun, et autour de valeurs qu'on souhaite être partagées.

Dans le contexte du PEL, « *chaque enfant, chaque jeune est un être à part entière, unique, doté des compétences spécifiques et des potentialités qui ne demandent qu'à être révélées* ». Cette phrase pilier du Projet nous permet d'observer à quel point la logique d'action publique est travaillée par des approches centrées sur l'enfant et son développement. La notion d'intérêt de l'enfant est centrale et la parentalité est mobilisée dans le cadre de projets visant à construire autour de l'enfant et de ses besoins une harmonie.

Synthèse : les actions mises en place

La commune de Saint Brice Courcelles a inscrit dans ses priorités une politique éducative en faveur des enfants et de leurs familles, de la petite enfance aux jeunes majeurs.

Le temps libre de l'enfant, qui occupe une place importante entre l'école et la famille, est considéré comme un temps d'expérimentation, d'apprentissage de la vie ensemble, de sensibilisation à la citoyenneté. Il s'agit d'un temps éducatif et de loisir.

La commune recherche la participation de tous les acteurs locaux pour que l'éducation soit une motivation pour tous. La commune apporte son soutien aux projets mis en œuvre par les associations, en apportant une solution de proximité aux besoins des enfants et des jeunes dans le domaine des loisirs éducatifs.

La commune est impliquée dans l'ensemble des actions qui prennent en compte une approche globale de l'enfant et du jeune dans ses différents temps de vie.

La commune s'engage également avec les associations en tentant de résorber les inégalités face à l'accès à la culture, aux loisirs éducatifs, notamment par la diversité des activités et en appliquant des tarifs accessibles et des aides financières pour les familles.

Il s'agit d'une volonté de favoriser le développement éducatif local en concertation avec les différents acteurs locaux et les partenaires institutionnels et financiers comme la CAF et la D.R.D.J.S.

La politique éducative locale vise à privilégier une offre d'activités diversifiées : centre de loisirs, éducation à la musique, aux chants, accompagnement à la scolarité, aux pratiques physiques et sportives.

Le projet éducatif communal que nous voulons partager avec les partenaires vise les objectifs suivants :

- favoriser l'accès de tous à des activités de loisirs, sportives, culturelles
- aider les enfants et les jeunes en difficultés
- prendre en compte les rythmes de l'enfant
- développer les aptitudes à vivre avec les autres et l'apprentissage progressif de la prise de responsabilités
- apporter un soutien aux parents
- améliorer les échanges et les liaisons entre les différents partenaires

Le projet éducatif local de Saint Brice Courcelles fédère la politique éducative locale et coordonne les dispositifs spécifiques (CEL, CTL, Contrat Enfance) qui s'intègrent aux politiques de développement local.

Saint Brice Courcelles et ses associations proposent une offre variée de loisirs en faveurs des enfants et jeunes de 3 ans à plus de 18 ans.

Les associations proposent des actions aux différentes périodes du temps libre, en péri-scolaire, le mercredi, le samedi, et les vacances scolaires.

Les structures associatives responsables d'actions sont l'Ecole de musique, J'ai mon mot à lire pour l'accompagnement à la scolarité, le Foyer pour tous - Centre social avec toutes les associations de bénévoles qu'il fédère.

Le Foyer pour tous et le Centre Social se sont unis pour devenir le Foyer pour tous - Centre social éducatif et culturel. Cela va permettre d'optimiser les réponses aux besoins et attentes des habitants, grâce à une vision globale du territoire et de sa population.

Les principales actions mises en place sont les suivantes :

- l'accueil postscolaire
- accueil du soir
- le temps de la restauration
- le mercredi matin
- le mercredi après midi
- la ludothèque
- l'atelier citoyenneté
- l'activité scolaire
- le conseil des enfants
- multi activité 11-13 ans
- hors les murs pour les 14-17 ans
- point ANPE
- point PIJ
- relais assistantes maternelles
- club philatélie
- danse contemporaine
- twirling bâton
- club escalade
- le conseil des jeunes
- activités sportives (football, handball, judo, athlétisme, escrime,....)

- activités musicales
- la fanfare
- les majorettes et Bricoparade
- l'école de musique
- CLSH et vacances scolaires
- activités organisées par le SIVOM (grandes vacances)

De nombreux jeunes de Saint Brice Courcelles fréquentent de multiples activités. Nous avons la volonté de favoriser les échanges et les passerelles entre les partenaires. Les activités doivent être adaptées aux différentes tranches d'âges, en mettant en avant, la prise en compte de l'évolution de l'enfant et la continuité des actions.

Afin d'accompagner ces associations dans leurs actions, la commune met à disposition les équipements suivants : le Complexe sportif Salvador ALLENDE, , la bibliothèque municipale, les locaux du Foyer pour Tous Centre social, la mise à disposition des locaux scolaires, les locaux du restaurant scolaire, les terrains de sports (les terrains de football, de tennis, de boules) et ponctuellement la salle des fêtes. La Commune met également à disposition les véhicules communaux...

Dans le cadre du déroulement de ces actions, la commune coordonne différents dispositifs, dans le cadre de comités de pilotages du Contrat Educatif Local et du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse où se réunissent les différents acteurs locaux. Il s'agit de lieux d'échanges dynamiques, de mise en commun de réflexion sur l'évaluation des projets, d'émergence d'objectifs annuels, permettant de partager les expériences de chacun, de mettre en avant les points positifs et négatifs, trouver des solutions, proposer des projets en commun, entretenir les relations entre les différents partenaires, mobiliser les moyens disponible sur le territoire, la mise en œuvre de passerelles entre les structures, de réflexion sur le rythme de l'enfant. Les différents porteurs de projets peuvent lors de ces réunions reconnaître leurs points forts et points faibles, analyser s'ils ont répondu aux objectifs généraux.

Le Foyer pour tous-Centre Social participe à la coordination des projets par la mise en place des commissions.

Cette dynamique de territoire témoigne d'une réelle volonté de développement éducatif local, permettant de toucher toutes les catégories d'enfants. De plus, la Commune souhaite que ce ne soit pas uniquement à l'enfant d'aller vers l'action, mais que pour toucher tous les enfants, c'est aussi aux porteurs de projets d'aller va vers l'enfant.

Le projet communal met aussi l'accent sur le développement de la prise d'initiative chez l'enfant, en développant l'esprit de solidarité ou l'apprentissage de la vie associative. Les enfants les plus âgés aident les plus jeunes, certaines actions notamment sportives ont suscité chez les jeunes l'envie de s'investir d'autres comme le Conseil des jeunes a permis la réalisation de projets par et pour les jeunes.